

De la violence médiatisée au deuil clandestin

Quand le deuil est affecté par le degré d'exposition sociale de la mort

Lucie Fréchette, Ph.D.

Volume 16, numéro 2, printemps 2004

Deuil, blessure vive

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1074110ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1074110ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

1180-3479 (imprimé)

1916-0976 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Fréchette, L. (2004). De la violence médiatisée au deuil clandestin : quand le deuil est affecté par le degré d'exposition sociale de la mort. *Frontières*, 16(2), 17–21. <https://doi.org/10.7202/1074110ar>

Résumé de l'article

L'article traite du deuil alourdi par le contexte d'opprobre social. Il aborde la question à partir des deuils surexposés et des deuils cachés ou clandestins. Dans le premier cas, la mort est exposée aux regards de tous, le plus souvent en raison de son caractère violent comme dans les cas de meurtres et encore plus lorsqu'il s'agit de parricides. Le second cas est, au contraire, celui où la mort engendre un deuil caché aux regards, comme le deuil d'un amant ou d'une maîtresse, le deuil d'un conjoint homosexuel, le deuil d'un enfant non déclaré. Finalement, le texte propose que la relation d'aide tienne compte des éléments qui modifient la souffrance, du contexte social en présence, des modalités d'expression du deuil et des adjuvants au travail de deuil.

DE LA VIOLENCE MÉDIATISÉE AU DEUIL CLANDESTIN

Quand le deuil est affecté par le degré d'exposition sociale de la mort

Résumé

L'article traite du deuil alourdi par le contexte d'opprobre social. Il aborde la question à partir des deuils surexposés et des deuils cachés ou clandestins. Dans le premier cas, la mort est exposée aux regards de tous, le plus souvent en raison de son caractère violent comme dans les cas de meurtres et encore plus lorsqu'il s'agit de parricides. Le second cas est, au contraire, celui où la mort engendre un deuil caché aux regards, comme le deuil d'un amant ou d'une maîtresse, le deuil d'un conjoint homosexuel, le deuil d'un enfant non déclaré. Finalement, le texte propose que la relation d'aide tienne compte des éléments qui modifient la souffrance, du contexte social en présence, des modalités d'expression du deuil et des adjuvants au travail de deuil.

Mots clés : *deuil – violence – parricide – deuil complexe.*

Abstract

This article explores the grieving process when burdened by a shameful social context. It addresses the issue from two perspectives: the overexposed and the hidden or clandestine mourning. In the first case, the death is exposed to all, usually because of its violent nature as with murder cases, or when it involves parricide. Contrary to the first case, the second one addresses the issue of deaths that are kept hidden as in cases of the mourning of lovers, homosexual partners, or undeclared infants. Finally, this article suggests that grief intervention should take into consideration elements that modify suffering like social context explored here, the modes of expressing grief and the various aids for working through grief.

Key words: *grief – violence – parricide – complex mourning.*

Lucie Fréchette, Ph.D.,
professeure au Département de travail social
et des sciences sociales,
Université du Québec en Outaouais.

Quand la voiture de papa a reculé sur Paul jouant avec ses soldats dans l'entrée du garage, la vie s'est arrêtée pour toute ma famille... Quand mon amant est décédé, personne n'a compris mon abattement soudain... Quand maman est morte d'une surdose, je ne l'ai dit à personne... Quand ma sœur a été violée puis assassinée, j'ai connu le goût de tuer... Quand je suis revenu à la maison, le feu avait éliminé toute ma famille... J'ai trouvé mon enfant sans vie dans son berceau. Autant de cris de détresse associés à des situations qui rendent le deuil complexe. Non pas un deuil pathologique mais un deuil plus compliqué.

Quand on aborde la question des deuils complexes, le cas du suicide est le premier qui vient à l'esprit. Puis se pointent les deuils associés au décès à un moment qui va à l'encontre de l'ordre naturel des choses comme le décès à la naissance ou à proximité de la naissance, décès qui met fin abruptement à des plans et des rêves pour des années à venir. Ces formes de décès et de deuil sont bien documentées dans la littérature scientifique et ont donné lieu à des

publications et à des instruments cliniques destinés aux intervenants. Nous n'en traiterons pas ici. Nous aborderons plutôt le deuil qui est alourdi par le contexte d'opprobre social. Sur ce registre deux pôles se distinguent : celui des deuils surexposés et celui des deuils cachés ou clandestins. Dans le premier cas, la mort est surexposée aux regards de tous, le plus souvent en raison de son caractère violent comme dans les cas de meurtres et encore plus lorsqu'il s'agit de parricides. Le second cas est, au contraire, celui où la mort engendre un deuil caché aux regards, un deuil clandestin. Le deuil d'un amant ou d'une maîtresse, le deuil d'un conjoint homosexuel, le deuil d'un enfant non déclaré sont de ceux-là.

QUAND LA VIOLENCE TISSE LA TOILE DE FOND D'UN DEUIL SUREXPOSÉ

LA MORT ET LE DEUIL PROJETÉS
DANS LA SPHÈRE PUBLIQUE

La mort est parfois causée par un agir violent. Les cas de meurtres, les cas d'infanticides et les drames conjugaux ou familiaux s'achevant par un décès en sont des exemples. Ces drames mortifères se vivent rarement uniquement dans la sphère privée. Le caractère violent du décès projette les endeuillés dans la sphère publique. On

entend par là, d'une part, que la mort est scrutée par des intervenants des services publics. D'autre part, la mort est exposée aux regards de tous lorsque les médias s'en emparent et l'étalement au grand jour. Cette double projection dans la sphère publique n'est pas sans ajouter de la complexité au deuil des proches.

L'intervention des services publics

Lorsque la mort d'une personne est associée à une situation de violence, la famille et parfois des proches n'échappent pas à l'intervention des services publics. Policiers, enquêteurs, professionnels de la santé, employés de la morgue, coroners, juristes sont de ceux-là. Ils questionnent et re-questionnent. Ils fouillent le contexte du décès ; ils font incursion dans le passé familial ; ils scrutent la vie privée. On croirait à tort que ce n'est qu'un mauvais moment à passer.

Dans une recherche auprès de parents endeuillés d'enfants victimes de meurtres, Dannemiller (2002) rapporte que la dimension publique des transactions suivant le décès de leur enfant a été l'enjeu le plus perturbateur auquel ils ont été confrontés. Ils sont tous impliqués dans la recomposition du scénario menant au meurtre des enfants. C'est un peu comme si la famille entière ou le couple et ses proches subissaient une forme d'autopsie psychosocio-juridico-sociale. Cette opération s'amalgame au travail de deuil qui s'amorce chez les parents. Lors de la mort violente de leur enfant, les parents cherchent à savoir en détail ce qui s'est passé et veulent comprendre le pourquoi, le comment et le sens des gestes mortifères. Un travail où le cognitif et l'émotif sont étroitement enchevêtrés.

On peut extrapoler la situation et l'appliquer aux endeuillés qui perdent un parent ou un frère ou une sœur dans un contexte de violence. Songeons au parent âgé agressé dans la maison où il vivait seul, au frère ou à la sœur retrouvé-e sans vie à la suite d'un incendie d'origine criminelle, songeons à une noyade dans la piscine familiale. Les endeuillés devront transiger avec les professionnels de la santé. Ainsi, l'autopsie devient obligatoire pour déterminer la cause du décès et le coronar agit pour rendre compte officiellement des circonstances ayant entraîné la mort et assortit parfois son rapport de recommandations qui touchent les endeuillés.

Une des dimensions souvent rapportées comme sources d'appréhension et difficiles à vivre chez les endeuillés est le rapport aux services publics dans le domaine de la justice. Le travail des policiers est mentionné à ce titre comme une source de tension énorme. Ce sont souvent des policiers qui annoncent à la famille le décès d'un des

leurs. Autant les gestes anodins peuvent être lénifiants, autant ils peuvent aggraver le travail de deuil dans les mois et les années à venir. Au chapitre des gestes positifs, par exemple, une mère rapporte le souvenir d'une policière lui prenant la main en route vers l'hôpital et lui disant doucement : « Il faut vous attendre à tout. Je reste un peu avec vous », quelques mots qui ont préparé la maman à l'annonce quelques minutes plus tard de la mort de son fils. Par contre, d'autres parents, ont vécu l'annonce du décès en présence de jeunes enfants et sans beaucoup de ménagement. Ces derniers en ont été profondément marqués.

Le travail des enquêteurs est par la suite une épreuve qu'appréhendent les familles. Il s'agit d'un travail délicat qui peut avoir pour conséquence d'aggraver le sentiment de culpabilité, de susciter la peur et le doute, d'induire des images mentales difficiles à assumer, de laisser un sentiment de dévalorisation du décédé ou d'autres membres de la famille. Les endeuillés sont fréquemment égratignés dans leurs sentiments par des intervenants qui ne sont pas suffisamment conscients des répercussions de leurs questions et gestes sur la famille endeuillée. Les intervenants des services publics sont aussi impliqués plus tard dans la vie des endeuillés s'il y a des procédures judiciaires ultérieures. Par exemple, si des accusations sont portées et qu'il y a procès, la famille est replongée dans un contexte traumatisant à caractère public.

Un deuil porté par des questions déchirantes

L'intervention des services publics dans les cas de morts violentes est aussi associée à la transaction avec des questions déchirantes reliées au scénario mortifère. La famille veut savoir et comprendre ce qui s'est passé. La recomposition du scénario mortifère est le plus souvent un facteur qui rend le deuil complexe. Ne pas avoir suffisamment d'information induit une quête de sens qui n'en finit plus. Obtenir en grand nombre les détails du scénario mortifère ajoute souvent à la souffrance comme dans les cas où les personnes décédées ont été agressées sexuellement avant d'être tuées et les cas où les gens ont été mutilés ou ont perdu leur intégrité physique.

Chez les endeuillés, des sentiments antagonistes se mélangent les uns aux autres créant des dynamiques intérieures s'entrechoquant. Les questions se pressent dans la tête des membres de la famille. Leur proche a-t-il souffert ? A-t-il été agressé sexuellement ? S'il n'est pas possible de répondre à ces interrogations, des images difficiles à tolérer naissent dans leur imaginaire. Un long travail sera nécessaire pour que ces images laissent la place au souvenir

de l'enfant ou du parent heureux qu'ils ont connu avant la tragédie. S'entremêlent à cette imagination sombre, le désir de vengeance et celui d'en finir avec la quête d'un coupable (Weinberg, 1994).

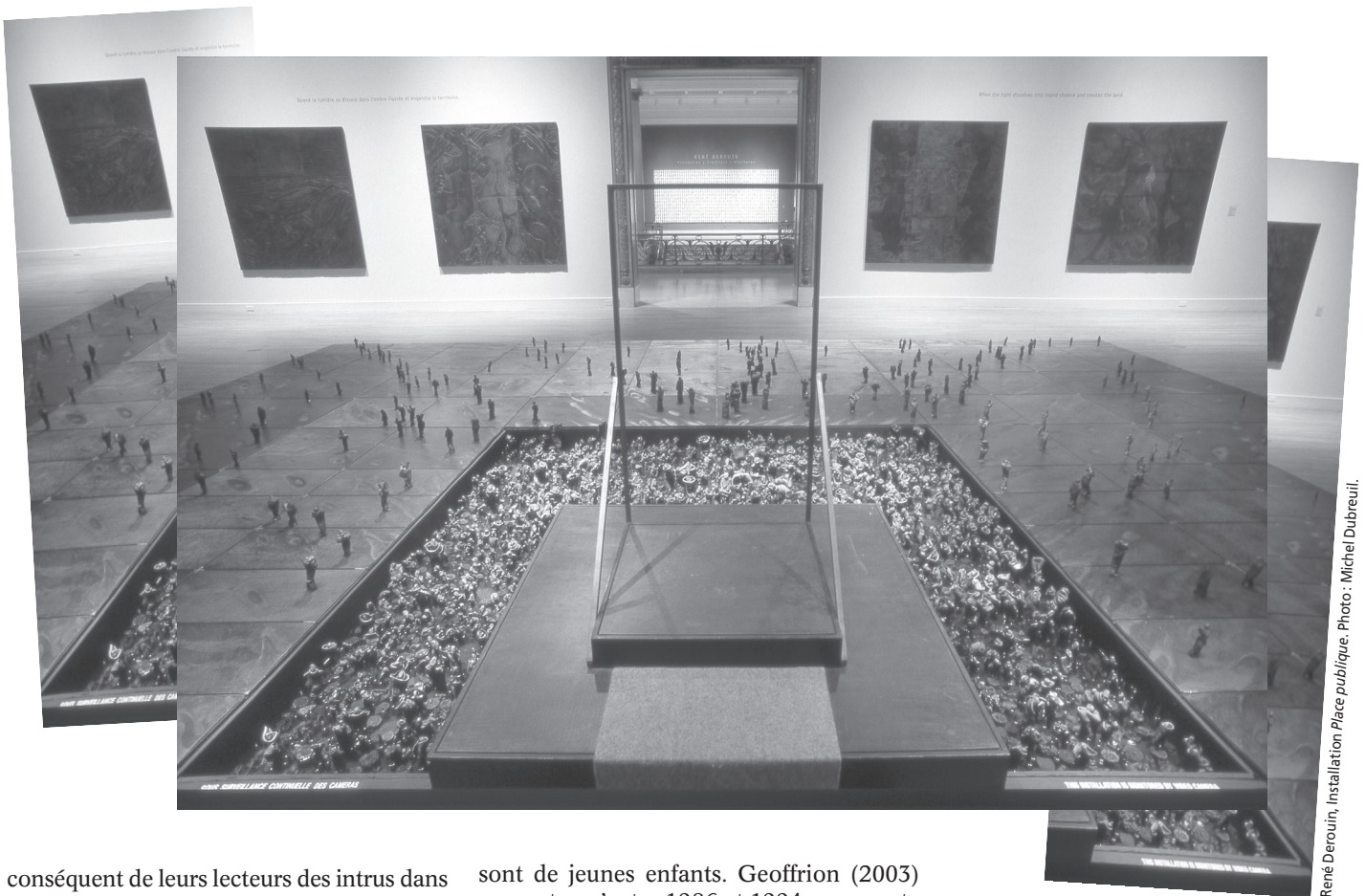
Quand il s'agit de meurtres d'enfants, Rando (1986) rapporte comment le deuil est ardu pour le père et la mère. Au deuil déjà complexe suivant le décès d'un enfant s'ajoutent des réactions de peur et d'agressivité chez l'un ou l'autre qui affectent l'ensemble de la famille. Si l'agresseur n'a pas été identifié ou s'il n'a pas été incarcéré, il arrive que s'installe la crainte de la récurrence. De plus, les parents ou des membres de la fratrie développent un désir de vengeance qui parfois ne peut se satisfaire de la peine imposée par la cour à l'issue d'un procès. La recherche de l'agresseur devient la préoccupation qui mobilise les énergies, la haine devient le sentiment envahissant, la tendance à l'agressivité s'installe (Knapp, 1986). Les cicatrices sont profondes et longues à refermer.

Quand les médias étalent la mort et la souffrance au grand jour

Les deuils complexes déclenchés par des morts violentes sont de plus affectés par le caractère public de la tragédie. Journaux, enquête policière et procès s'ajoutent à une souffrance déjà intolérable. Le traitement médiatique des tragédies entraînant la mort n'est pas toujours le déclencheur de traumatismes additionnels pour les familles affectées, mais il l'est plus souvent qu'autrement.

Lorsque la mort est conséquente à un geste gratuit posé par un inconnu, un élan de sympathie envers la famille éprouvée se dessine souvent assez spontanément dans la population. La solidarité se manifeste par le dépôt de fleurs au lieu de l'événement ou chez les endeuillés, l'assistance aux cérémonies funéraires ou l'envoi de messages de condoléances en grand nombre. Cette marque de compassion collective adoucit l'acuité de la douleur des familles sans altérer leur deuil, si elle demeure respectueuse de l'intimité des familles. Les médias ne se contentent malheureusement pas que de la nouvelle originelle. Certains d'entre eux exposent au regard public des détails empreints de sensationnalisme ou exposent sans pudeur la douleur des endeuillés.

Des médias traitent la mort avec une certaine sobriété, d'autres versent plus facilement dans des traitements frôlant le voyeurisme. Dans ce dernier cas, les décès associés à des règlements de compte sont des révélateurs de maints détails de la vie des personnes concernées. Les querelles de famille tournant à la tragédie sont abondamment exploitées de même que les drames passionnels à issue fatale. Ces médias font de leurs professionnels et par



René Deroin, Installation Place publique. Photo : Michel Dubreuil.

conséquent de leurs lecteurs des intrus dans la vie privée des gens affectés par la mort d'un des leurs. La satisfaction des lecteurs a pour prix l'exacerbation de la souffrance des endeuillés en l'étalant sans pudeur sur la place publique (Fréchette, 1988).

LA VIOLENCE MORTIFÈRE AU SEIN DE LA FAMILLE

Les morts violentes sous forme d'homicides mettent la plupart du temps en cause des gens qui se connaissent. Aux États-Unis, en 1999 environ 1800 jeunes de moins de 18 ans ont été victimes d'homicides. Chez les moins de 12 ans, plus de 70 % d'entre eux ont été victimes d'un geste posé par un membre de la famille (Finkelhor et Ormrod, 2001). Quelques chiffres nous confirment que cette triste réalité est aussi présente au Canada et au Québec. Statistique Canada rapporte qu'en 2001 la police a signalé 554 cas d'homicides. Parmi ceux qui ont été résolus, 45 % ont été commis par une connaissance de la victime et 43 % par un membre de la famille. Selon les statistiques officielles pour la période 1990-1997 dans les cas d'homicides intrafamiliaux, le lien de parenté de l'agresseur était celui de conjoint (46 % des cas au Québec et 49 % au Canada), d'enfant (31,6 % au Québec et 23,3 % au Canada), de parent (11,8 % au Québec et 10 % au Canada) et de frère ou sœur (3,6 % au Québec et 6,1 % au Canada). La mort intrafamiliale frappe d'autant plus l'imaginaire populaire lorsque les victimes

sont de jeunes enfants. Geoffrion (2003) rapporte qu'entre 1986 et 1994 on compte 105 infanticides déclarés au Québec. Le Bureau du coroner du Québec a évalué qu'au cours de la décennie 1990-2000 133 enfants ont été victimes d'homicides ou de négligence ayant causé la mort. La majorité des cas étaient ceux d'enfants âgés de moins de 6 ans presque tous tués par un membre de la famille.

Les homicides en contexte familial sont souvent associés à des dynamiques familiales fragiles, parfois à la santé psychologique perturbée d'un des membres de la famille ou encore en contexte de maltraitance ou de négligence (Dalley, 2000 ; Daly et Wilson, 1988 ; Silverman et Kennedy, 1988). La question des meurtres d'enfants par un parent est bien documentée en ce sens (Dubé et Hodgins, 2001 ; Stroud, 1996 ; Logan, 1995 ; Bourget et Bradford, 1990). Ces morts violentes intrafamiliales sont le lot autant d'enfants que d'adultes. On en déduit facilement que lorsque décédé et agresseur sont membres d'une même famille, le deuil qui s'ensuit dans la famille sera complexe et transporte longtemps avec lui des séquelles importantes.

Les drames familiaux projettent la personne dans une dynamique de deuil problématique. En plus des états de deuils habituels, ces états problématiques sont souvent associés à une dynamique familiale compromise depuis longtemps, ou du moins depuis l'événement tragique. Les pertes sont

parfois décuplées : perte de la personne décédée, perte psychologique du lien avec le parent agresseur, perte de l'unité familiale si fragile qu'elle ait été auparavant et perte de l'image familiale stigmatisée pour longtemps aux yeux de l'entourage.

Les membres des familles sont particulièrement touchés lorsqu'ils ont à affronter ce type de décès autour d'eux, spécialement les enfants, et, bien sûr encore plus, s'ils ont été témoins des gestes meurtriers (Pynoos et Eth, 1988 ; Malmquist, 1986). À leur deuil s'ajoute le syndrome du stress post-traumatique.

Quand le décès est un filicide et concerne de jeunes enfants, la question des motifs est un des éléments qui entrent en cause dans la réaction des endeuillés et dans la réaction de l'entourage. Dans le cas des filicides, les chercheurs ont retracé divers motifs au geste mortifère. La première classification établie par Resnick en 1969 identifie le filicide altruiste, le psychotique, celui d'un enfant non désiré, l'accidentel et celui commis par vengeance. Cette classification a été suivie d'autres qui ont raffiné la compréhension du geste (Marleau, Laporte et Poulin, 2001). Le filicide par compassion ou altruiste entraînera un certain courant de sympathie. Songeons ici à des cas de parents qui ont mis fin aux jours d'un enfant souffrant d'une maladie dégénérative accompagnée de handicaps multiples. Le cas Latimer dans l'Ouest

canadien où un père a tué sa fille est un exemple de situation qui fut investie d'un fort courant de sympathie populaire et de situation fortement médiatisée au cours des procédures judiciaires ayant suivi le décès.

Le filicide altruiste peut cependant renvoyer aussi à des parents qui tuent un enfant pour le soustraire à une souffrance imaginaire ou anticipée. Le courant de sympathie s'amenuise alors ou disparaît complètement, même si le plus souvent le parent en question est aux prises avec des problèmes de santé mentale. Des mères en dépression profonde ou un parent expérimentant un épisode psychotique ont tué de jeunes enfants. On peut imaginer que le deuil des conjoints, des parents et beaux-parents est complexe et le plus souvent soustrait à la sympathie. Un malaise profond s'installe dans l'entourage professionnel et social des gens affectés. L'isolement constitue un facteur de souffrance additionnelle. Un isolement paradoxalement associé à la projection du drame sur la scène publique. Tous sont au courant sans que n'émerge le courant de sympathie indispensable en ces moments pénibles.

LE DEUIL CACHÉ OU CLANDESTIN

Si l'on utilise la grille de Doka (1989), on retiendra comme première forme de

deuil non ratifié socialement les cas où la relation existant entre le décédé et le survivant n'est pas reconnue. La perte d'un amant ou d'une maîtresse, celle d'un colocataire ou d'un proche collègue de travail en sont des exemples. Dans ces cas, la relation n'est pas connue parce que tue. Celle des amants et des maîtresses est la plus fréquente. Ou encore, elle est privée de la reconnaissance de l'intensité du rapport interpersonnel ayant pu se tisser entre deux personnes. Des collègues de travail ou des colocataires ont pu développer des liens très forts peu connus dans leur entourage.

Le cas des relations amoureuses clandestines illustre bien la relation que des partenaires ont tenu secrète. Le décès d'un des partenaires déclenche chez le survivant un deuil qu'il ne peut afficher ouvertement. La souffrance n'en est pas moins réelle. La clandestinité de la relation a d'ailleurs souvent privé l'un des partenaires d'une implication active dans les derniers mois de vie de l'un des deux amants. Si la maladie a affecté l'un d'eux, l'autre n'a pas pu s'impliquer dans des soins ni être présents dans les moments de fin de vie (Keirse, 2000). Au décès, l'endeuillé n'a pas la possibilité d'exprimer ouvertement son chagrin, sa colère et les autres états de deuil. Le sentiment de solitude est accru. L'endeuillé ne

peut compter sur le bienfait apporté par le soutien social ni sur les effets bénéfiques qu'apportent les rites mortuaires. Ces derniers sont orchestrés par la famille du défunt. L'endeuillé ne peut y participer sinon dans la plus grande discrétion. Il y participe dans l'anonymat si la relation était tout à fait clandestine. Il en sera le plus souvent absent si la relation était connue de la famille et jugée amoral.

Dans d'autres cas, il ne s'agit pas de relations susceptibles de choquer ou de créer un sentiment d'ambivalence morale, mais de situations pour lesquelles on ne s'attend pas à ce que se soit créée une proximité affective entre les gens. Les rapports professionnels en milieu de travail et la relation d'amitié en sont des exemples (Sklar et Hartley, 1990 ; Sprague, 1984).

La mort d'un collègue suscite des réactions fort variées dans les milieux de travail depuis la quasi-indifférence jusqu'au deuil profond. En effet, il est possible que des collègues en soient venus à développer, à force de complicités et de partage de préoccupations ou d'idéaux, des liens d'attachement profonds. Ces relations significatives sont même mises de côté quand la maladie à issue fatale prend place. La famille et le personnel médical ne pensent pas que ces relations peuvent être parfois même plus



Plaza de la Constitución (Zócalo) Mexico. Photo : René Derouin.

significatives que des relations avec des membres de la famille. Bien sûr, les derniers moments de la vie sont considérés des moments où l'on intervient le moins possible dans le cercle des intimes. Mais c'est à tort qu'on limite ce cercle à la stricte famille immédiate ou aux parents.

Le deuil d'un collègue sera d'autant plus difficile qu'il est souvent peu ou pas reconnu par le milieu de travail. Il en va de même pour la mort de personnes avec lesquelles on a développé de solides liens d'amitié. Il n'est pas rare de voir des gens âgés profondément endeuillés à la suite de la perte d'un ami de longue date. La mort signifie la perte d'un lien affectif profond. Elle constitue aussi la disparition d'un témoin des moments les plus importants de la vie de l'endeuillé, la perte d'années de complicité et de fidélité à travers les coups durs et les événements heureux. Chez les gens âgés, elle devient aussi perte d'un ami avec lequel on pouvait parler de tous les autres disparus dont bien peu de vivants plus jeunes se souviennent.

QUELQUES PISTES POUR TRANSIGER AVEC LES DEUILS COMPLEXES

La souffrance vécue lors de la perte de quelqu'un peut s'exprimer de bien des façons depuis sa négation jusqu'à ses manifestations les plus extraverties. L'intervenant est convié à en saisir le sens pour l'endeuillé avec le plus de sensibilité possible. Les professionnels ou les aidants du réseau de soutien tiennent compte du fait que tout deuil est vécu différemment selon les personnes même si la recherche et l'observation clinique nous ont permis d'identifier les principaux états qui affectent les personnes endeuillées. Il faut cependant savoir qu'il se présente des situations où le deuil est rendu complexe. Il importe alors d'établir ce qui crée un caractère particulier au deuil.

Une première avenue pour découvrir ce qui entrave l'expression du deuil est de vérifier dans quelle mesure la personne vit un deuil reconnu ou non par son entourage. On sera attentif pour déceler si la relation entre l'endeuillé et le décédé est reconnue, si la perte est reconnue ou si l'endeuillé voit sa souffrance niée ou minimisée. Dans ces cas, l'isolement s'avère un facteur affectant le deuil. L'entourage ne comprend pas l'abattement soudain de ces personnes et imagine souvent que la fatigue ou un épisode dépressif expliquent leur comportement inhabituel. Le recours à l'aide professionnelle permet de valider les pertes subies, d'exprimer les émotions qui en découlent et d'identifier des ressources pour mieux vivre le deuil.

Une relation d'aide appropriée tiendra compte de quatre éléments : les éléments qui modifient la souffrance, le contexte

social en présence, les modalités d'expression du deuil, les adjuvants au travail du deuil. L'intervenant analyse d'abord en quoi la situation modifie la souffrance de la personne endeuillée. Par exemple, dans le cas des morts violentes, le sentiment de vengeance peut exercer une emprise sur l'ensemble des émotions. Il cherche ensuite à connaître le contexte social dans lequel se vit le deuil. Il se demande 1) si la perte est reconnue socialement ; 2) si l'entourage est aidant ; 3) s'il y a des facteurs entravant le deuil comme une enquête de police, une exposition de l'intimité familiale dans les médias, un contexte de deuils cumulatifs en raison d'un désastre naturel ou de conflits mortifères. L'intervenant analyse ensuite en quoi les modes d'expression du deuil sont affectés par le contexte particulier. Un parent taisant ou niant son agressivité envers un enfant dont les jeux auront causé le décès d'un autre enfant, le silence imposé par le parent qui rejette le suicide d'un membre de la famille, la colère enfin permise envers un parent abuseur décédé en sont des exemples. Finalement, on s'interrogera sur les moyens les plus pertinents pour aider les endeuillés et on identifiera les formes de soutien requises et leur disponibilité dans l'environnement. Outre la relation d'aide professionnelle, il ne faut pas oublier le recours aux ressources communautaires comme les centres de détresse, les lignes d'écoute téléphonique, les groupes d'entraide pour endeuillés et spécialement ceux qui portent une attention spéciale à des deuils d'un type ou l'autre comme les deuils associés au suicide, les deuils à la suite de mort violente, les deuils liés à la mort d'enfants.

Bibliographie

- BOURGET, D. et J.M.W. BRADFORD (1990). « Homicidal parents », *Canadian Journal of Psychiatry*, n° 35, p. 233-238.
- DALLEY, Marlene L. (2000). *Les meurtres d'enfants par un parent ou un tuteur au Canada. Caractéristiques et tendances 1990-1993*, Document de la Gendarmerie royale du Canada, Ottawa, 29 p.
- DALY, M. et M. WILSON (1988). « Evolutionary social psychology and family homicide », *Science*, n° 242 (octobre), p. 519-524.
- DANNEMILLER, Christine H. (2002). « The parent's response to a child's murder », *Omega*, vol. 45, n° 1, p. 1-21.
- DOKA, K.J. (1989). *Disenfranchised Grief*, Lexington Books.
- DUBÉ, Myriam et Sheila HODGINS (2001). « Filicides maternels et paternels maltraitants : facteurs de risque et indices comportementaux précurseurs », *Revue québécoise de psychologie*, vol. 22, n° 3, p. 81-98.

taux précurseurs », *Revue québécoise de psychologie*, vol. 22, n° 3, p. 81-98.

FINKELHOR, D et R. ORMROD (2001). « Homicides of children and youth », *OJJDP Juvenile Justice Bulletin*, U.S. Dept. of Justice, octobre, p. 1-12

FRÉCHETTE, L. (1988). « La mort dans les médias », *Frontières*, vol. 1, n° 1, p. 17-21.

GEOFFRION, L. (2003). « Les enfants victimes de violence intra-familiale : la situation au Québec », *Le Journal international de victimologie*, vol. 1, n° 3.

KEIRSE, M. (2000). *Faire son deuil, vivre un chagrin*, De Boeck et Belin, Bruxelles.

KNAPP, R.J. (1986). *Beyond Endurance. When A Child Dies*, Schocken Books, New York, 271 p.

LOGAN, M. (1995). « Ces mères meurtrières : étude comparative du filicide et du néonaticide », *La Gazette de la G.R.C.*, vol. 57, n° 7.

MALMQUIST, C.P. (1986). « Children who witness parental murder: Posttraumatic aspects », *Journal of American Academy of Child Psychiatry*, n° 25, p. 320-325.

MARLEAU, Jacques D., Line LAPORTE et Bernard POULIN (2001). « Historique, synthèse et limites des classifications des filicides maternels », *Revue québécoise de psychologie*, vol. 22, n° 3, p. 69-80.

PYNOOS, R. et S. ETH (dir.) (1988) « Witnessing acts of personal violence », dans *Post-Traumatic Stress Disorder in Children*, DC, American Psychiatric Press.

RANDO, T. (1986). *Parental Loss of a Child*, Champaign, Research Press.

RESNICK, P.J. (1969). « Child murder by parents: A psychiatric review of filicide », *American Journal of Psychiatry*, n° 126, p. 325-334.

SILVERMAN, R. et L. KENNEDY (1988). « Women who kill their children », *Violence and Victims*, vol. 3, n° 2, p. 113-125.

SKLAR, F. et S.F. HARTLEY (1990). « Close friends as survivors: Bereavement patterns in a hidden population », *Omega*, vol. 21, n° 2, p. 103-112.

SPRAGUE, R.L. (1984). « Helping employees cope with personal loss », *Management World*, n° 13 (octobre), p. 26-29.

STROUD, J. (1996). « Mental disorder and the homicide of children; A review », *Social Work and Social Sciences Review*, n° 6, p. 149-162.

WEINBERG, N. (1994). « Self-blame, other blame and desire for revenge: Factors in recovery from bereavement », *Death Studies*, n° 18, p. 583-593.